

DECISION N° 001...../D/MP/AN/2020 du1..6 MARS 2020.....

**PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/R-
CE/D-NK/DIBANG/CIPM/20 DU 17/01/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DANS CERTAINES
LOCALITES DE L'ARRONDISSEMENT DE DIBANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE.**

LE MAIRE,

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la Loi N°2018 du 22 juillet 2018 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi N°2019 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriale Décentralisées ;
- Vu la loi N°2019-23 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu le Décret N°77/091 du 25 mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et établissements Communaux ;
- Vu le Décret N°2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; et ses textes d'applications subséquents
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, en ses dispositions non contraires au décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000003/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de DIBANG à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
- Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Établissements Publics Administratives, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;

- Vu la décision N°00157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision municipale N°012/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation Représentant de la Commune de DIBANG au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
- Vu la décision municipale N°013/DM/CD/19 du 24 avril 2019 portant désignation du Secrétaire au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG ;
- Vu la décision municipale N°014/DM/CD/19 du 29 avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBANG
- Vu la note de service N°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés dans la Région du Centre ;
- Vu la lettre N°248/L/J08/SDL du 05 avril 2019 portant désignation d'un membre dans les Commissions Communales Internes des Publics ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/R-CE/D-NK/DIBANG/CIPM/20 du 17/01/2020, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités de l'arrondissement de DIBANG, département du Nyong et Kellé ; et ses différents additifs;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

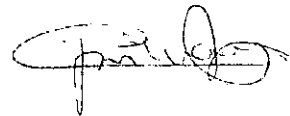
Article 1^{er}. L'Appel d'Offres N°01/AONO/R-CE/D-NK/DIBANG/CIPM/20 DU 17/01/2020, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités de l'arrondissement de DIBANG, département du Nyong et Kellé ; y compris ses différents additifs, est nul et de nul effet.

Article 2. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Article 3. Le reste sans changement./-

DIBANG, le 16 MARS 2020

Le Maire
(Maître d'Ouvrage)



BIKAY Véronique Eliane
épse KOME

Ampliations :

- FREFET/NYONG ET KELLE;;
- MINMAP/DD- NYONG ET KELLE
- PRESIDENT/CIPM ;
- ARMP ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES/CHRONO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE D'ORGANISATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
CENTRE NATIONAL DE REGULATION DU CENTRE
YIM AITHE
226
17 MARS 2020